




CRITERES OBLIGATOIRES

Tous les emplacements vélos financés par le programme Alvéole doivent être **couverts, séparés des espaces de stationnement motorisés, le système d'attache** doit permettre d'attacher **le cadre et la roue du vélo** (par sécurité).

CRITÈRES OBLIGATOIRES / TYPE D'ABRI	CONSIGNE SÉCURISÉE (ABRI PRÉCONSTRUIT, AUTOPORTANT, SÉCURISÉ INSTALLÉ EN EXTÉRIEUR)	ATTACHES VÉLOS DANS LOCAL EXISTANT ET COUVERT	SUPPORTS D'ATTACHE LIBRE D'ACCÈS ET COUVERT EN EXTÉRIEUR
			
Système de rangement des vélos fixé au mur ou au sol	X	X	X
Système de rangement permettant d'attacher le cadre et une roue du vélo avec un antivol en U	X	X	X
Espace couvert	X	X	X
Accès sécurisé par badge, clé ou autre mode de contrôle	X	X	
Pas de marche au sein du local vélo, si présence de marches, installation d'une rampe au sol	X	X	
Espace éclairé	X		
Espace de stationnement vélo protégé des autres espaces (véhicules motorisés, poussettes) par une paroi ou un garde-corps de hauteur minimum de 1 mètre	X	X	X

Le programme finance uniquement la mise en place de services vélos par le biais d'abris préconstruits ou d'arceaux vélos dans le cadre de locaux existants. Les éventuels travaux concomitants (rénovation espaces, peinture, électricité, dalle béton...) ne sont pas pris en charge par le programme.